

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 05/12/2023
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 36
Nombre de procurations : 7
Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT ABSENTS : PANIFOUS Laurent (Le Fossat), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT EXCUSES : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BLANDINIÈRES Lydia (Lézat sur Lèze), RUMEAU Colette (Monesple), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil), MALBREIL Agnès (Saint-Ybars).

PROCURATIONS : VANDERSTRAETEN François à JALOUX Philippe, SARDA Manuel à BUFFA Roger, CAMPS Frédéric à DUFOSSE Dominique, ABIVEN Jacques à MAURETTE Carole, BLANDINIÈRES Lydia à SACILOTTO Claudine, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy, RUMEAU Colette à MOREAUD Rosine.

SECRETARE DE SEANCE : JALOUX Philippe

Délibération n° 2023-115 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Signature du marché « Fourniture et transport de granulats et d'émulsion de bitume pour les chemins d'intérêt communautaire » au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la nécessité de réaliser un marché accord cadre de fournitures pour les matériaux de voirie granulats et d'émulsion de bitume pour la réalisation des travaux de voirie en régie.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la procédure engagée :

- vu la mise en ligne du marché de consultation le 8 novembre 2023 sur le site www.marches-securises.fr
- vu la parution de l'avis d'appel public à la concurrence dans le journal BOAMP le 5 novembre 2023
- vu la remise des offres par les entreprises le 4 décembre 2023
- vu la réunion de la Commission d' Appel d' Offres du 4 décembre 2023 à 16h30 qui a procédé à l'ouverture des offres
- vu le rapport d'analyses des offres
- vu le procès-verbal de la Commission d' Appel d' Offres du 12 décembre 2023 qui décide de l'attribution des lots.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché accord cadre "Fourniture et transports de granulats et d'émulsion de bitume pour les chaussées des routes d'intérêt communautaire" avec les entreprises citées ci-après :

- Lot n° 1 – Granulats - DENJEAN GRANULATS 38-39 Avenue de Larrieu Prolongée 31100 TOULOUSE
Montant maximum annuel HT : 513 345,00 €
- Lot n° 2 – Emulsion de bitume – COLAS FRANCE 105 Rue de Fenouillet 31017 TOULOUSE Cedex 2
Montant maximum annuel HT : 461 100,00 €

- autorise Monsieur le Président à signer ce marché accord cadre d'une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2024 reconductible 3 fois ainsi tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
JALOUX Philippe

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude